

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202401-006

Du 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, PLANET Olivier, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, BERRÈS Thierry, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie-Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, CHENOT Lorraine, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : THIBON Jean-François (pouvoir de DUCROS Loïc), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de DJANN Nicole), POUGET-TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), BELVA Nathalie (pouvoir de PRANDI Patrice).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 10

Date de la convocation 24 janvier 2024

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : NATURA 2000 : PROJET « AMELIORATION DE L'ACCUEIL DES POLLINISATEURS » 2024-2026

Les insectes pollinisateurs rendent un service inestimable à la reproduction des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Dans l'Union européenne, 84 % des espèces végétales cultivées et 80 % des espèces végétales sauvages dépendent de la pollinisation par les insectes. Le déclin incontestable des populations de pollinisateurs découle des multiples raisons, l'activité humaine dans son ensemble étant reconnu responsable de la dégradation des habitats et des ressources alimentaires florales (intensification de l'agriculture et de l'urbanisation, fragmentation des paysages, biocides, changement climatique...). En matière de biodiversité, ce déclin est une des préoccupations majeures des politiques majeures, d'où la mise en place d'une stratégie nationale. Un deuxième Plan National Pollinisateurs, porté par les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture a été lancé pour la période 2021-2026 et fait appel à une mobilisation massive des différents acteurs, publics comme privés.

La Communauté de Communes s'inscrit dans cette mobilisation nationale et souhaite mettre en place un projet intercommunal pour améliorer l'accueil des pollinisateurs avec deux objectifs principaux :

- Sensibiliser le grand public aux enjeux des pollinisateurs sauvages : leur écologie et rôle dans la pollinisation, menaces et causes de leur régression et leviers d'action pour le grand public (jardins, fleurs, entretien, aménagement).
- Accompagner les communes (élus, agents d'entretien) du Pays Beaume Drobie dans l'amélioration de l'accueil des abeilles sauvages et d'autres pollinisateurs dans les espaces publics de leurs communes. Mettre en place des pratiques vertueuses d'aménagement et de gestion favorable aux pollinisateurs sauvages.

Le déroulement de l'action est prévu sur 3 ans, 2024-2026, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financier	2024	2025	2026	Total 3 ans	Taux
CdC Beaume Drobie	1 700 €	1 700 €	1 700 €	5 100 €	20%
ENS CD07	3 000 €			3 000 €	12%
Etat Fonds Vert	4 000 €	6 500 €	6 500 €	17 000 €	68%
Total	8 700 €	8 200 €	8 200 €	25 100 €	100%

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

Approuver l'action « Amélioration de l'accueil des pollinisateurs » et son plan de financement prévisionnel,

Autoriser le Président à solliciter les financements correspondants,

Autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention au Fond Vert « Biodiversité »,

Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au bon déroulement de l'action, sous réserve d'obtention des subventions des partenaires financiers,

Inscrire les crédits correspondants aux budgets.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance

